



.....

## Bienvenue à l'unité de pédiatrie

Guide d'accueil

Québec 





## Chers parents,



Vous vivez probablement de l'inquiétude, de la déception et de la tristesse face à l'hospitalisation de votre enfant. Une hospitalisation est en effet une situation souvent imprévisible, un choc à surmonter pour la famille.

Notre équipe de professionnels qualifiés sera présente afin de vous accompagner tout au long de l'hospitalisation de votre enfant.

Soyez également assurés que le personnel infirmier et médical considère que vous êtes les personnes les plus importantes auprès de votre enfant.

Nous vous encourageons donc à rester avec votre enfant et à participer à ses soins le plus souvent possible.

Ce document vous informera sur plusieurs aspects pratiques concernant l'unité de pédiatrie.



## Visites à l'unité de pédiatrie

Les visites des membres de la famille et des amis sont permises, puisqu'elles favorisent le processus de guérison.

Pour des raisons de sécurité, seuls deux visiteurs à la fois, incluant les parents, sont acceptés au chevet de l'enfant durant la journée.

Les heures de visite sont de 8 h à 20 h tous les jours pour les visiteurs. Seuls les enfants de 12 ans et plus sont autorisés lors des visites. Cette mesure s'applique aussi aux frères et soeurs de votre enfant, s'il y a lieu.

**Un seul parent\* peut rester avec l'enfant pour la nuit**, soit à partir de 20 h 30. Un lit pliant est mis à sa disposition de 21 h à 8 h. Pour des raisons de sécurité, il est déconseillé d'y coucher votre enfant.

Les frères et soeurs de l'enfant hospitalisé ne sont pas autorisés à dormir avec le parent dans les chambres de l'unité de pédiatrie.

Certaines restrictions peuvent s'appliquer en fonction du contexte sanitaire.

**\*Exception**: Après l'évaluation de l'assistante infirmière-chef, pour les bébés âgés entre 0-14 jours, il pourrait être accordé que les deux parents puissent dormir dans la chambre. Le droit de cohabitation des deux parents peut être revu en tout temps selon les circonstances de l'unité.

## Conseils généraux

Afin d'assurer un séjour sécuritaire et de qualité pour votre enfant, nous vous demandons de communiquer à l'équipe soignante toute particularité liée à son état de santé (ex.: prise de médicament, horaire, antécédents de santé).

N'hésitez pas non plus à poser des questions et à signaler toute situation familiale ou sociale qui pourrait nous aider à vous offrir des soins plus adaptés.

Enfin, vous êtes priés de respecter les recommandations présentées ci-dessous.

## 1. Prévention des infections

Afin de réduire la transmission des microbes et protéger votre enfant et celui des autres parents, nous vous demandons de ne pas prendre ni toucher les autres enfants.

**Si vous êtes malade ou faites de la fièvre**, il est préférable de rester à la maison. Vous pourrez demander à une personne significative de vous remplacer au chevet de votre enfant.

En tout temps, le lavage des mains demeure le moyen le plus efficace de prévenir la transmission des virus, germes et bactéries.

Il est donc recommandé de le faire le plus souvent possible, particulièrement avant les repas, après être allé à la toilette et si les mains sont visiblement souillées. Ceci s'adresse autant à vous qu'à vos visiteurs ou à l'équipe soignante.

**Si votre enfant souffre d'une infection**, selon les symptômes qu'il présente, il est possible qu'il soit mis en isolement dans une chambre.

Des consignes d'isolement affichées à la porte de sa chambre vous indiqueront les mesures de précautions à prendre et à respecter. Vous pourriez être appelés à mettre des gants, une jaquette et un masque dans la chambre.

Ces mesures s'appliquent non seulement aux parents et aux visiteurs, mais aussi au personnel de l'hôpital.

Votre collaboration est essentielle pour prévenir la transmission des infections. Il est donc important de prendre le temps de bien lire les consignes et de questionner votre infirmière si les instructions ne semblent pas claires.



## 2. Mesures de sécurité

### Bracelets et identification du personnel soignant

Si votre enfant a 13 ans ou moins au moment de son hospitalisation, vous aurez à porter un bracelet vous identifiant à votre enfant.

Deux bracelets sont attribués par famille. Sachez que ces bracelets assurent la sécurité de votre enfant en nous confirmant que vous êtes bien le parent ou le représentant de l'enfant. De plus, ces bracelets doivent être portés aussi longtemps que votre enfant est hospitalisé.

Le personnel soignant doit, tout comme vous, s'identifier. En tout temps, vous pouvez demander à l'intervenant prenant soin de votre enfant de s'identifier avec sa carte d'employé et refuser ses soins s'il ne peut prouver son identité. Advenant une telle situation, veuillez en aviser l'assistante infirmière de l'unité en sonnant.

### Allergies



Si votre enfant souffre d'une intolérance ou d'une allergie, il est important de le mentionner aux professionnels de la santé.

Dès son admission dans l'unité, un bracelet rouge mentionnant ses allergies sera installé et votre enfant devra le garder tout au long de son hospitalisation.

## Prévention des chutes



### Bassinette

S'il s'agit d'un nourrisson, la bassinette est l'endroit le plus sûr pour votre enfant à l'heure du coucher.

En plus d'être sécuritaire, la bassinette permet facilement aux professionnels d'observer votre enfant et de lui prodiguer des soins. Les deux côtés de lit doivent être remontés dès que vous vous éloignez du lit et lorsque votre enfant est laissé sans surveillance.



### Lit

Si votre enfant est en âge de dormir dans un lit, assurez-vous qu'il soit au plus bas niveau possible. Ceci évitera les chutes.



### Chaises hautes et poussettes :

Dès qu'un de ces équipements est utilisé pour votre enfant, ce dernier doit être attaché avec les dispositifs prévus à cet effet et surveillé en tout en temps.



### Déplacement :

Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance lors de leurs déplacements.

Tout déplacement dans l'unité ou pour un examen avec un bébé ou un très jeune enfant doit se faire en poussette. Il est interdit de circuler à l'extérieur de la chambre de votre enfant en le portant dans vos bras.



### 3. Double identification

Avant un examen, un prélèvement, un traitement ou l'administration d'un médicament, tout comme au début de chaque quart de travail, le personnel soignant doit valider l'identité de votre enfant.

Il est donc essentiel que votre enfant porte son bracelet d'identification dès son admission à l'hôpital et jusqu'à son congé.

Dire le nom et le prénom de même que la date de naissance de votre enfant est un geste simple qui assure des soins sécuritaires. Si vous remarquez que cette vérification est omise, veuillez en faire part au personnel pour la sécurité de votre enfant.



### 4. Les soins à l'unité de pédiatrie

À l'arrivée de votre enfant à l'unité de pédiatrie, il est possible qu'il soit examiné par un médecin pédiatre ou un résident en pédiatrie. Cela dépendra de sa condition de santé.

Il se peut que vous soyez appelés à apporter du soutien à votre enfant lors de traitements potentiellement douloureux ou anxiogènes (ex. : installation d'un soluté, prélèvements sanguins, installation d'un cathéter urinaire).

N'hésitez pas à demander à l'équipe de soins comment prévenir et prendre en charge la douleur et l'anxiété de votre enfant. Différentes méthodes peuvent être mises en application (ex. : positionnement, distraction, doudou).

Vous trouverez à l'unité de pédiatrie diverses activités pour agrémenter le séjour de votre enfant, telles que matériel de bricolage, films, jeux vidéos pour les plus jeunes.

Des activités sont disponibles tant pour les jeunes enfants que pour les adolescents.

Un réfrigérateur et un four micro-ondes sont à votre disposition dans l'unité ainsi qu'une douche pour votre confort. Les repas sont fournis pour les enfants hospitalisés seulement.

Ainsi, sachez que la nourriture et les breuvages sont permis, à moins d'un avis contraire du médecin ou de l'infirmière s'occupant de votre enfant.

De plus, si vous désirez donner des breuvages chauds à votre enfant ou des aliments à un autre enfant hospitalisé (risque d'allergie), il est préférable de vous abstenir ou de vérifier préalablement avec le personnel soignant.

Nous vous rappelons que les couches ne sont pas fournies.

En tant que parents, vous êtes au cœur de nos préoccupations.



## 5. Tournées médicales et planification du congé

L'équipe médicale effectue chaque jour une tournée de tous les enfants hospitalisés. Cette tournée s'effectue à des moments variables durant la journée. L'heure de la tournée est difficile à prévoir.

Si vous avez un questionnement sur la durée de l'hospitalisation de votre enfant ou sur les critères pour permettre son congé, n'hésitez pas en parler à un membre de l'équipe médicale lors de la tournée.

Sachez que c'est le médecin qui vous indiquera le moment où vous et votre enfant pourrez quitter l'hôpital.

Ensuite, l'équipe de soins vous expliquera les traitements, les soins ou les suivis dont votre enfant pourrait avoir besoin à son retour à la maison.

N'hésitez pas à poser vos questions aux membres de l'équipe médicale.

.....

## **Vous avez des préoccupations après le congé de votre enfant ?**

Une fois de retour à la maison, si vous avez des questions ou si l'état de santé de votre enfant vous inquiète, vous pouvez :

1. Contacter Info-Santé en composant le 811
2. Consulter le médecin de famille, l'infirmière praticienne ou le pédiatre de votre enfant
3. Prendre rendez-vous dans une clinique du quartier
4. Consulter votre pharmacie, s'il s'agit d'une question sur la médication prise par votre enfant
5. Aller à la clinique de sans rendez-vous pédiatrique de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont
6. Aller à l'urgence d'un centre hospitalier

### **Clinique de sans rendez-vous pédiatrique de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont**

5 689, boul. Rosemont

Montréal QC H1T 2H1

📞 514 374-7940

Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, sauf les jours fériés

## **Comité des usagers**

Le respect et la reconnaissance des droits des usagers inspirent nos services.

Le comité des usagers de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont vous renseigne sur vos droits et vos intérêts et peut ainsi vous procurer un sentiment de confiance et de sécurité.

Vous pouvez joindre les membres du comité des usagers par téléphone au 514 252-3925 ou par courriel à [cusagers.hmr@sss.gouv.qc.ca](mailto:cusagers.hmr@sss.gouv.qc.ca).

**Merci de votre précieuse collaboration !**  
**L'équipe de pédiatrie**



## Notes



## Notes



## Notes



## **CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal**

---

### **Hôpital Maisonneuve-Rosemont**

5415, boul. de l'Assomption  
Montréal (Québec) H1T 2M4

📞 514 252-3400

🌐 <https://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca>

D'autres publications et ressources d'intérêt sur la santé sont disponibles sur le site Internet du Centre d'information pour l'usager et ses proches (CIUP).

🌐 <https://biblio-hmr.ca/in/fr/ciup>

✉️ [ciup.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ciup.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

Tous droits réservés

© CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, 2024

**CP-SFE-069**

---

*Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal*

**Québec** 